

## DIVERS TEMOIGNAGES

### FONTENELLE-MONTBY – GROGNE

## **Éoliennes : « Un bruit insupportable »**

Est républicain 28/1/18

**Une partie de la population de Fontenelle-Montby dénonce les multiples nuisances des éoliennes. Des plaintes ont été déposées à la Dreal. Les pétitionnaires déplorent l'absence de réponses de l'administration.**

On sait, par expérience, que les dossiers éoliens ne sont jamais un long fleuve très tranquille. Les « Doubs amis de la Dame Blanche », à Vieilley, ont montré le chemin de la fronde et contribué à juguler les perspectives de développement d'un parc sur la crête qui longe la vallée de l'Ognon.

Il y a un mois, le producteur d'énergies renouvelables québécois Innergex, nouveau propriétaire de 43 éoliennes sur les secteurs de Rougemont et Baume-les-Dames, se présentait face aux acteurs locaux pour livrer des informations sur le dessein de son investissement de 50 M€ dans le Doubs. Tout en rassurant sur sa « vision de notre métier, comme étroitement lié aux territoires.

On veut respecter une certaine solidarité à l'intérieur de ces périmètres ». Depuis, le vent a soufflé dans les pales. Un foyer d'insatisfaction, dans la commune de Fontenelle Montby, non éludé d'ailleurs par Innergex, a été attisé par les propos tenus par le premier édile, semblant minimiser le volume des doléances toujours très vives dans la localité. Qui dénoncent les nuisances générées par les éoliennes. « Fontenelle-Montby compte une trentaine de maisons habitées en permanence.

Dix-sept plaintes ont été déposées à la Dreal début 2017. Suite à cela, une étude acoustique a été conduite mais aucun résultat n'a été communiqué. Pas plus d'ailleurs que ceux des études préliminaires où Opale nous signalait un village sans bruit », peste Louis Hugueny, porte-parole de ce collègue de mécontents. « Une catastrophe pour le bien-être des villageois »

« Aujourd'hui, malgré le bridage soi-disant maximum des éoliennes, le bruit par vent d'ouest est insupportable, il s'entend dans les maisons malgré des fenêtres double vitrage. Plus personnes ne dort la fenêtre ouverte l'été ! » Ces griefs sont couchés dans un courrier adressé au préfet l'été dernier par des pétitionnaires. « Un seul d'entre nous a reçu une réponse, les autres ont été ignorés ».

Le maire de Fontenelle-Montby, Denis Girard, reconnaît lui-même ces nuisances sonores. Mais espère une amélioration.

Innergex s'est officiellement engagé à étudier les différents cas qui posent problème. À atténuer les effets dérangeants des éoliennes, comme ce clignotement rouge la nuit. Mais, selon les signataires de la pétition, d'autres gênes pèsent sur leur quotidien : « Les nuisances visuelles, les problèmes de réception de télévision (toutes les antennes râteau sont inutilisables), l'effet stroboscopique des pales devant le soleil...

L'argent des éoliennes permet de rénover un bâtiment communal qui va servir trois fois par an aux habitants et, tous les autres jours, on devra supporter le bruit et la vue de ce qui nous avait été présenté comme une chance et qui est, en réalité, une catastrophe pour le bien-être des villageois ». Éric BARBIER

+++++

# Éoliennes et Santé : rapport de la Commission sénatoriale australienne

[licence CC-BY-NC-SA 2.0](#)

[Flickr](#)

**Le Sénat relate l'audition d'éminents spécialistes qui mentionnent des résultats d'études discrètement étouffés dans les rapports officiels.**

- 25 juin 2015

Par Jean-Pierre Riou.

Après des mois d'auditions de victimes, de scientifiques et d'acteurs de la filière éolienne, le Sénat australien vient de publier un « **rapport intermédiaire** » qui fait tomber les masques.

Ce rapport reconnaît **l'évidence des souffrances de quantité de riverains** venus témoigner.

Dans l'attente du rapport définitif qui devrait être publié en août, après les dernières auditions, le Sénat attire l'attention sur la nécessité d'études approfondies et se déclare « *frappé par les lacunes considérables dans la compréhension de l'impact des éoliennes sur la santé humaine* » et fait état des critiques concernant les « *failles méthodologiques et les conclusions inexactes et incomplètes* » des publications qui contestent les preuves de l'impact sanitaire, ou défendent la validité des normes existantes.

Le Sénat relate l'audition d'éminents spécialistes qui mentionnent des résultats d'études discrètement étouffés dans les rapports officiels et regrette que d'importantes organisations aient refusé de venir justifier la rigueur de leurs affirmations, ainsi que le contrôle des émissions sonores de leurs parcs éoliens selon la méthode proposée par le Sénat qui aurait permis de lever le voile.

Ce rapport intermédiaire fait référence, parmi de nombreuses autres études, à celle de **Cooper** qui a pu mettre en évidence ce lien irréfutable entre les infrasons des éoliennes et les « sensations » des riverains (migraines, nausées, vertiges, pression dans la tête...), grâce à la coopération de l'exploitant, Pacific Hydro, commanditaire de l'étude, à la suite de nombreuses plaintes.

La commission sénatoriale mentionne également la récente **motion des médecins allemands** qui abordait le risque sanitaire des infrasons et vibrations des éoliennes dans un rayon de 10 km ! Cette motion allemande déplorait que le développement éolien s'accompagne d'un risque sanitaire non maîtrisé.

Ce rapport donne toute sa portée à l'aveu d'ignorance du rapport de l'AFSSET de mars 2008, qui représente pourtant, en France, la seule justification du refus des 1500m d'éloignement préconisés par l'Académie de Médecine. En effet, l'AFSSET mentionne, p 93, « *En particulier le domaine de validité des critères d'émergence (en termes de niveaux et de dynamique des bruits) n'a pas été vraiment exploré, et la plus totale ignorance est de règle quant à l'existence d'effets de seuil, de validité spectrale, d'application aux bruits impulsifs, de validité en fonction de la durée d'exposition, et de limitations diverses, ceci en dépit des souhaits déjà exprimés dans le passé par la commission Afnor S 30 J (bruits de l'environnement) ou plus récemment par le Conseil National du Bruit.* » (p93) Ignorance d'autant plus alarmante que le **document original complet du rapport AFSSET** présente un « Avis de l'AFSSET » qui mentionne : « *En vue de poursuivre l'approfondissement des connaissances dans le domaine de l'évaluation de la gêne due aux bruits, il convient de définir si les critères retenus dans la réglementation sont adaptés aux propriétés spectrales du bruit des éoliennes, notamment dans le domaine des infrasons* ».

Et comme si ces lacunes concernant la protection des riverains n'étaient pas suffisantes, notamment pour les basses fréquences, l'arrêté du 26 août 2011 accorde aux éoliennes deux dérogations au code de santé publique : la dispense du contrôle des basses fréquences à partir de 125Hz et l'élévation du seuil à partir duquel l'infraction est constituée pour les éoliennes, en le portant à 35dBA au lieu de 30dBA dans le code de santé publique. On peut légitimement se demander pourquoi donc les éoliennes ne pouvaient pas respecter ce code de santé publique puisqu'elles sont réputées ne poser aucun problème sanitaire.

En fait, **des centaines de publications scientifiques** établissent la réalité de leur impact. Carmen Krogh propose **l'analyse de 63 d'entre elles.**

Les **symptômes en sont les mêmes** chez les riverains du monde entier. Avec des sensibilités individuelles infiniment différentes, les populations les plus fragiles, enfants et personnes âgées, paraissent les plus vulnérables. Il semble, d'après les études les plus récentes, (Punch 2014, Schomer 2015) que les personnes sensibles au mal des transports seront les plus affectées. De simples visites de parcs éoliens rendent cependant bien peu compte de la réalité du véritable supplice chinois enduré par certains riverains.

La protection de la santé ne se traite pas à ce point à la légère, surtout lorsqu'il s'agit de celle des autres ! **Quantité de victimes** sont exaspérées de ne même pas obtenir de réponse à leurs cris de détresse. Il est pourtant difficile d'évoquer leurs souffrances sans qu'une voix s'élève pour chercher à balayer le problème d'un revers de main. Par ignorance, ou par complicité ?

## Jura. Eolien : Jean-Marie Sermier demande un moratoire sur l'installation de nouveaux mats

Le député du Jura a fait état des inquiétudes de nombreux exploitants agricoles en Bourgogne Franche-Comté

Le député a souligné les nombreuses plaintes des agriculteurs notamment en Bourgogne Franche-Comté. Il faut prendre le sujet au sérieux dit-il. (©DR)

Par **Christophe Belhomme** Publié le 17 Jan 21 à 19:37 mis à jour le 17 Jan 21 à 19:37

Voix du Jura  
[Mon actu](#) [Suivre](#)

**« Des témoignages de plus en plus nombreux et des études de plus en plus sérieuses, tendent à montrer un impact négatif des éoliennes sur la santé des Hommes », résume sur sa page Facebook, le député LR du Jura, Jean-Marie Sermier.**

Jeudi 14 janvier, à l'occasion d'un débat public sur le développement des éoliennes à l'assemblée nationale, ce dernier a fait état de plaintes d'agriculteurs dont les animaux sont installés à proximité des mâts éoliens.

## « Ces symptômes sont liés aux sons de basse fréquence »

« Pour les bovins par exemple ils soulignent une diminution de la production de lait voire même des problèmes lors des vêlages. **Une étude du groupement permanent de la sécurité électrique autour du parc des 4 seigneurs en Loire-Atlantique a conclu à la concomitance de l'installation des éoliennes avec l'apparition de troubles chez les animaux.** Dès lors qu'il y a une suspicion pour l'animal, il est nécessaire, logique et même urgent de s'interroger sur les conséquences de l'installation des éoliennes sur la santé de l'homme. »

Il précise également : «  **dans ma région en Bourgogne Franche-Comté nous avons des témoignages sérieux** de familles suivies par des neurologues qui expliquent qu'après installation d'éoliennes à proximité de leurs maisons, elles souffrent de troubles du sommeil, d'acouphènes, de céphalées. **Des études scientifiques tendent à démontrer que ces symptômes sont liés aux sons de basse fréquence,** aux infrasons émis par les pales et les moteurs des éoliennes. Une étude scientifique allemande a démontré en 2017 que ces infrasons des éoliennes stimulent précisément les zones du cerveau responsables des troubles du comportement de l'être humain ».

## « Respecter le principe de précaution »

En France, l'Académie de médecine a demandé le lancement d'une étude épidémiologique prospective sur le sujet.

« Pour ma part, je reste humble mais il faut prendre le sujet au sérieux. [...] Aussi, ai-je demandé à la Ministre de l'Environnement de **respecter le principe de précaution** inscrit dans la Constitution, et d'instaurer un moratoire sur l'implantation de nouveaux mâts sur le territoire français ».

De nombreux projets d'installation ou d'extension de parcs éoliens sont actuellement à l'étude dans le Jura dont celui de **Chamole près de Poligny** porté par la société **Intervent** ou le **parc éolien de la Basse-Joux près de Censeau et d'Esserval-Tartre** du développeur bisontin **Opale Energies Naturelles**.

Mr Jean Noël RAINAUD

LA JAROUSSEE

16310 SAINT COUTANT

Je soussigné, Jean Noël RAINAUD, viens témoigner des difficultés rencontrées suite à l'installation du parc éolien sur les communes de SAINT COUTANT-VIEUX CERIER – CHAMPAGE MOUTON.

J'ai construit pour ma retraite, une maison importante au lieu- dit FOND BARAUD sur la commune de SAINT COUTANT, dans les années 2015.

L'installation du parc éolien a suivi dans les années 2017, projet pour lequel j'étais plutôt favorable, ayant confiance aux arguments commerciaux du promoteur.

Une des éoliennes se trouve être à 600 m et dans un couloir aérien qui amène sur ma maison les bruits éoliens avec les vents dominants d'ouest.

La situation de gêne acoustique et visuelle est telle, que j'ai dû renoncer à habiter cette maison qui est fermée.

Les tentatives de revente ou la location se sont toutes soldées par un échec après de nombreuses visites des intéressés sur les lieux.

**Les agents immobiliers l'ont déclarée invendable ....**

**Et pour moi, elle est inhabitable !!**

Que faut-il faire ? Je n'ai aucun recours et pas l'énergie d'entreprendre une procédure et contre qui ?

J'ai investi dans ce projet, toutes mes économies, pour une maison écologique, c'est-à-dire, aux normes d'isolation des maisons passives, avec un surcoût de construction de l'ordre de 40%.

Je vous invite à venir sur les lieux pour juger par vous-même de la gêne créée par ce parc éolien.

Fait à Saint Coutant le 17 septembre 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rainaud', with a long horizontal line underneath it.



ASEN Fresneville Vallée du Liger

8 février, 22:47 · 🌐



Courrier Picard du 08 février 2022

Éolien : le bruit de leurs nuits sans sommeil

DELPHINE CATTOUX

Colette Bourgois et Maryse Leullier, de l'association ASEN Fresneville- Vallée du Liger. Elles ne comptent plus les réveils en pleine nuit, liés aux bruits divers générés par le parc éolien.

Une habitante de la commune, gênée dans son quotidien par le bruit généré par l'éolienne la plus proche de chez elle, a adressé un nouveau dossier aux services de la préfecture. Elle y a compilé les ressentis d'autres riverains dont le sommeil est fortement perturbé.

Maryse Leullier a oublié ce qu'était un sommeil réparateur. Depuis la mise en service du parc éolien d'Arguel, Saint-Maulvis, Andainville en 2017, ses nuits sont rythmées par le bruit des pâles, plus ou moins intense en fonction du vent. « Au début, je croyais que c'était ma machine à laver qui tournait la nuit. Et je me suis aperçue au fil du temps que ça venait des éoliennes ».

La plus proche de la maison de Mme Leullier se trouve à environ 630 mètres ; mais elle en a neuf en vue depuis sa ferme. « Quand on a appris qu'un parc allait se faire ici, je ne me méfiais pas. Je n'avais absolument rien contre les éoliennes. Je n'ai même pas participé à l'enquête publique », continue celle qui fait désormais partie de l'association ASEN Fresneville – Vallée du Liger, qui vise à défendre l'environnement et à informer les habitants concernés par l'implantation d'éoliennes.

PAS DE REPOS TOTAL

Car les impacts de ces machines sur la population sont bien réels si l'on en croit les réclamations qu'a compilées Mme Leullier pour constituer un second dossier qu'elle a adressé à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL de la Somme) la semaine dernière. « Parc éolien trop bruyant, bourdonnement permanent, insomnie et problèmes de santé. Apparition de fissures sur l'habitation », évoque une voisine. « Nuisances sonores nuit et jour, dégradation du cadre de vie, brouillage des ondes TV et radio », relève un autre couple du village.

Quant à Maryse Leullier, elle a demandé à son médecin traitant d'écrire noir sur blanc que le bruit dégagé par les éoliennes nuisait à la qualité de son sommeil, ce qui impactait directement sur sa santé. Pour les habitants, le phénomène serait amplifié par le fait que le village repose sur des souterrains. « Il y a quelque chose qui parcourt le corps. C'est indéfinissable, mais cela empêche les corps de connaître un repos total », poursuit Mme Leullier, qui a déjà fait appel plusieurs fois à la société Energie Team, société exploitant le parc, afin qu'elle vienne mesurer le bruit des éoliennes proches de sa ferme, et procéder à un bridage.

Selon elle, un premier relevé a été effectué du 15 janvier au 12 juin 2019. Puis la société a de nouveau mesuré le bruit entre le 24 juillet et le 18 août 2019, « une période anticyclonique pendant laquelle il n'y avait pas de vent. Forcément, les résultats allaient dans le sens de la société », pointent Mmes Leullier et Bourgois, présidente de l'ASEN Fresneville – Vallée du Liger. Qui avec le sonomètre du téléphone, peuvent mesurer jusqu'à 80 décibels quand les éoliennes tournent « alors que le niveau sonore autorisé est de 70 ».

#### LES BRUITS SOLIDIENS

De même que les études ne prennent pas en compte ce qu'on appelle « les bruits solidiens », c'est-à-dire, dans ce cas précis, les sons transmis par les parois de la grange du corps de ferme de Maryse Leullier, ni les infrasons, basses fréquences et champs électromagnétiques autour des câbles de raccordement de ces éoliennes. L'association demande aujourd'hui à ce que ces contrôles ne soient plus réalisés par les exploitants d'éoliennes eux-mêmes, mais par des organismes indépendants. « Il faudrait aussi mettre en place une étude épidémiologique comme le demande l'académie de médecine depuis 2017 et l'Anses pour mesurer l'impact des éoliennes sur le sommeil ». En attendant, les habitants de Fresneville situés à proximité des éoliennes continuent de vivre en scrutant les bulletins météo.